



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mercredi 27 juillet 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
18 juillet 2011

Date d'affichage

Objet de la délibération
*Direction générale des
services - Secrétariat de la
direction générale - Election
d'un nouvel adjoint*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 9
(LUQUAND Jean-Pierre,
AUTRAN Martine, BOUTIER
Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie,
ROCHE François, MAESTRACCI
Sylvie, RIMBAUD Georges,
CHASTAIGNET Elisabeth,
FOREST Marie-Paule)

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet deux mille onze, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurora, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Hugnette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

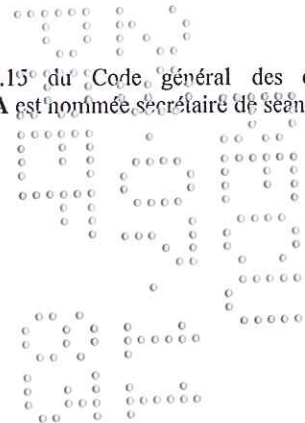
Procurations :

RAVINAL Danièle donne procuration à KASPERSKI Christophe,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
TREQUATTRINI Pascale donne procuration à GARRON André,
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à LE TINNIER Nathalie,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

CHAOUCHE Dalel

Conformément à l'article L. 2121.15^o du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents



Il appartient au conseil municipal de pourvoir ou de ne pas pourvoir à une vacance d'adjoint au maire.

La démission du 2^{ème} adjoint au maire, acceptée par le représentant de l'Etat, le 9 juillet 2011 a créé cette vacance.

Dans l'hypothèse où l'assemblée décide de pourvoir à la vacance du poste, le conseil municipal doit décider du rang du nouvel adjoint.

Celui-ci pourra occuper le même rang que celui qu'il remplace, à défaut le nouvel adjoint prendra le dernier rang.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122.15 ;

VU la délibération du 23 mars 2008 fixant le nombre d'adjoint ;

VU la délibération du 24 septembre 2009, relative à l'élection d'un adjoint ;

VU la délibération du 27 juillet 2011 relative à la détermination du nombre d'adjoints au maire ;

VU la délibération du 5 novembre 2009 fixant les indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux ;

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'adjoint au maire ;

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire ou à défaut le dernier rang ;

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant ;

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue;

CONSIDERANT que l'ensemble des conseillers municipaux a donné son accord pour un vote à main levée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau des adjoints, le dernier rang,

PROCEDE à la désignation du neuvième (9) adjoint au maire à main levée,

Est candidat le conseiller municipal :

- Monsieur Patrick BOUBEKER

Résultat :

A obtenu :

- Monsieur Patrick BOUBEKER 23 voix,

Monsieur Patrick BOUBEKER ayant la majorité absolue des suffrages exprimés est nommé 9^{ème} adjoint au maire.

Monsieur Patrick BOUBEKER est immédiatement installé.

MET à jour l'ordre du tableau des adjoints :

Tableau des adjoints du 23 mars 2008		Tableau des adjoints du 24 septembre 2009		Tableau des adjoints du 27 juillet 2011	
1	Jean-Pierre COIQUAULT	1	Jean-Pierre COIQUAULT	1	Jean-Pierre COIQUAULT
2	Sophie MONTBARBON	2	Sophie MONTBARBON	2	Michèle ARNAUDO
3	Michèle ARNAUDO	3	Michèle ARNAUDO	3	Thierry DUPONT
4	Thierry DUPONT	4	Thierry DUPONT	4	Philippe LAURERI
5	Catherine RIGAUD	5	Philippe LAURERI	5	Danièle RAVINAL
6	Philippe LAURERI	6	Danièle RAVINAL	6	Paul ACROSSE
7	Danièle RAVINAL	7	Paul ACROSSE	7	Marie Aurore SMADJA
8	Paul ACROSSE	8	Marie Aurore SMADJA	8	Christophe KASPERSKI
9	Marie-Aurore SMADJA	9	Christophe KASPERSKI	9	Patrick BOUBEKER

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du



Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont